

Avis public



DÉROGATION MINEURE N°s DM 3003633591 ET 3003625020

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **2 février 2026**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13 665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude **Lieu de dérogation**
DM 3003633591 14 700, boulevard de Pierrefonds

Permettre, dans la zone P-4-278, pour un bâtiment sportif isolé, lot 6 634 188 :

- cinq rangées comportant plus de douze (12) cases de stationnement sans baie paysagère, comme prévu à l'article 201 du Règlement de zonage CA29 0040.

Étude **Lieu de dérogation**
DM 3003625020 36, 1^{re} Avenue Nord

Permettre, dans la zone H1-7-399-1 pour un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages isolé projeté, lot 1 389 671 :

- une remise existante d'une superficie de 20,58 m² au lieu du maximum autorisé de 14 m², comme prévu à l'article 140, paragraphe 5 b) du Règlement de zonage CA29 0040.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois de janvier de l'an 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,

M° Jean-François Gauthier, MBA, OMA

/ae